

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1335

présenté par

Mme Thomin, Mme Santiago, Mme Pic, Mme Rabault, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel,
M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette,
M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli,
Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit,
Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud et
M. Vicot

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 8 par la phrase suivante :

« La défense des littoraux sera élaborée en lien avec les acteurs locaux, notamment les collectivités territoriales, avec une attention particulière pour les zones frontalières et les outre-mer. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à souligner l'importance d'associer les acteurs locaux notamment collectivités territoriales dans la défense des littoraux, dans l'hexagone comme dans les outre-mer. Il vise à souligner l'importance de la défense et de la lutte contre les ingérences étrangères depuis le littoral français en lien avec les acteurs locaux dont les collectivités territoriales. Autour notamment des sémaphores, la Marine nationale travaille déjà dans une approche inclusive avec des acteurs comme la SNSM.